



LA FORCE DE LA PAIX

BULLETIN THEMATIQUE

CÔTE D'IVOIRE

Reforme du Secteur de la Sécurité - RSS

Volume 4 - N°1 • Février 2013



QU'EST-CE-QUE LA RÉFORME
DU SECTEUR DE LA SÉCU-
RITÉ (RSS) ?

LE MANDAT ET LE RÔLE
DE L'ONU CI DANS LE
CADRE DE LA RSS

PERSPECTIVES ET
DÉFIS DE LA RSS

EDITORIAL



Bert Koenders
Représentant spécial du
Secrétaire général des
Nations pour la Côte d'Ivoire

La Réforme du secteur de la Sécurité : une réforme multisectorielle pour une paix durable en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a entamé 2013 sur une note d'espoir motivée par les initiatives en faveur du dialogue sur le front politique et la consolidation par des acquis indéniables en matière de paix et de sécurité sur l'ensemble du territoire national. La Côte d'Ivoire a bouclé son cycle électoral avec la fin des élections législatives le 3 février 2013 et la tenue des élections régionales et municipales couplées le 21 avril 2013.

Sur le plan sécuritaire, 2012 a été une année charnière pour le pays. La mise en place d'un Conseil National de Sécurité reflète un développement majeur dans la volonté du Gouvernement de prendre en charge directement et de manière collégiale les questions clés de sécurité à travers une approche multisectorielle. Durant cette même période, la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) a connu une phase complète de conceptualisation et d'élaboration. Cette phase a abouti à une stratégie nationale de la RSS et au lancement des chantiers de formulation des plans d'action sectoriels au niveau des différents ministères et institutions de sécurité concernés. Le programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) est relancé sur des bases ambitieuses avec une rationalisation des activités désormais guidée par une seule structure nationale appelée « Autorité pour le DDR » (ADDR) chargée de piloter toutes les phases du processus pour des résultats concluants.

Dans ce contexte, il est indispensable de relever les défis qui subsistent afin que les institutions de sécurité ivoiriennes deviennent plus efficaces et plus responsables dans un environnement où l'Etat de droit est renforcé. Il s'agira tout d'abord de bâtir la confiance entre

les acteurs de sécurité (police, gendarmerie, armée) et entre les acteurs de sécurité et les populations, non seulement à Abidjan mais aussi dans le reste du pays. Il s'agira ensuite de rendre plus efficace l'action de maintien de l'ordre et de la sécurité au service de tous par l'établissement de responsabilités claires entre les différents services de sécurité, un travail de proximité avec les populations civiles, et des formations adaptées, assorties d'encadrement et d'équipement adéquats.

Pour atteindre ces objectifs, l'implication de tous, acteurs étatiques et non-étatiques ainsi que des partenaires internationaux est indispensable. C'est dans ce sens que le Conseil de sécurité des Nations Unies à travers sa Résolution 2062 du 26 juillet 2012, donne le mandat à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) de protéger les civils ivoiriens et d'accompagner l'Etat et le peuple de Côte d'Ivoire sur la voie de la réconciliation, de la consolidation de la paix et de la stabilité.

Ce numéro spécial de « LA FORCE DE LA PAIX » met en exergue le caractère multisectoriel de la Réforme du Secteur de la Sécurité qui couvre les aspects de sécurité et de défense classiques mais également toute la dimension du contrôle démocratique du secteur de la sécurité. Il est impératif que les intervenants dans ce processus articulent et harmonisent leurs approches autour de la démarche nationale en cours pour parvenir à une réforme du secteur de la sécurité et un processus de Démobilisation, Désarmement et Réintégration réussis et durable en Côte d'Ivoire.

Bonne lecture !



OPERATION DES
NATIONS UNIES
EN CÔTE D'IVOIRE

Directeur de publication : Sylvie Van Den Wildenberg
Rédacteur en Chef : Malick Faye
Coordinatrice : Rosamond Bakari
Graphiste Designer : Jean Brice N'doli
Illustrations : Serge Assain Aliké
Crédits photos : Basile Zoma, Pégagie Kouamé



Ensemble pour la PAIX

Qu'est-ce que la Réforme du Secteur de la sécurité (RSS) ?

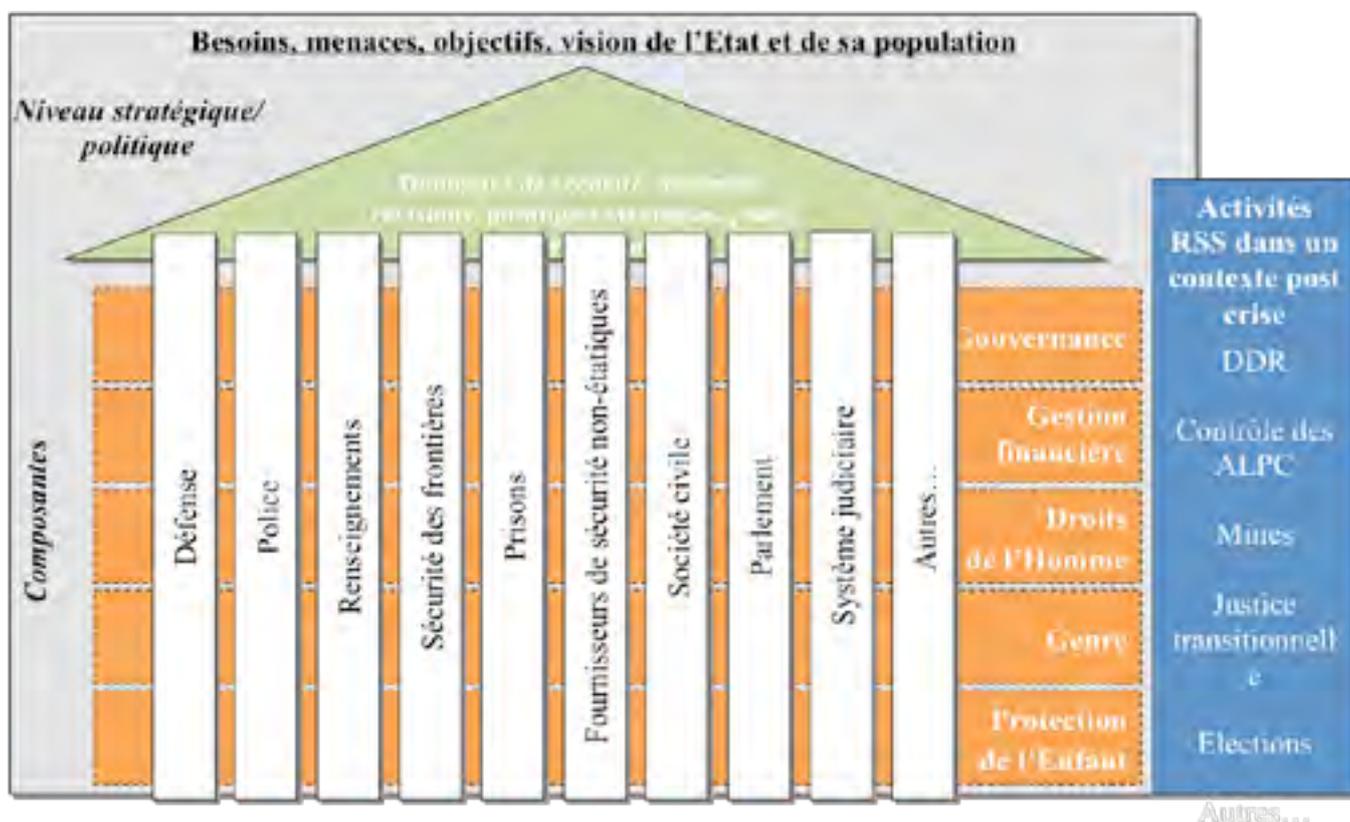
Le secteur de la sécurité est un concept qui recouvre l'ensemble des structures, institutions, et personnel qui ont pour mission de veiller à la sécurité au sein d'un pays donné. Outre les forces armées et de sécurité (armée, gendarmerie, Police etc.), les institutions gouvernementales, le système judiciaire, les douanes, le secteur de la sécurité englobe les institutions et organismes de contrôle démocratique telles que le Parlement et la société civile, mais aussi les entités non étatiques telles que les compagnies privées de sécurité, les milices et les groupes armés non officiels.

La Réforme du Secteur de Sécurité est le processus national à long

terme de transformation holistique du secteur de la sécurité d'un pays en vue de le rendre plus performant, et d'en conformer les structures, la gestion et le fonctionnement aux normes démocratiques de l'Etat de Droit. C'est un processus de transformation qui inclut tous les acteurs, avec une redéfinition de leurs rôles et leurs responsabilités afin de les rendre compatibles avec les principes de bonne gouvernance démocratique. L'objectif de la RSS est d'établir un environnement sécuritaire qui favorise le développement. Il s'agit enfin de prendre en compte des principes et idéaux tels que le genre et d'institutionnaliser le contrôle démocratique, le suivi et l'évaluation du secteur de la sécurité. Enfin, les pays doivent s'appro-

prier la RSS qui doit répondre à leurs besoins et à leur situation particulière.

En Côte d'Ivoire, la RSS a pour but et de rétablir la sécurité et d'instaurer une paix durable et. Des institutions de sécurité et de justice compétentes, efficaces, au service du citoyen et qui respectent ses droits seront soutenues et célébrées par les populations qui les aideront dans l'accomplissement de leurs missions. La paix et la sécurité pour tous en résulteront et le pays pourra alors se concentrer sur son développement. Il ne peut y avoir de développement sans paix, et il ne peut y avoir de paix sans sécurité, d'où l'importance de la RSS.



Le mandat et le rôle de l'ONUCI dans le cadre de la RSS

L'appui aux autorités ivoiriennes

La phase de crise qu'a récemment traversée la Côte d'Ivoire a mis en avant les problèmes découlant de la faillite des différents agents du secteur de la sécurité et de leur incapacité à mener à bien leur mission de protection des populations et de garants de l'Etat de droit, de la paix et la sécurité. Le besoin d'une réforme en profondeur du secteur de la sécurité est donc devenu bel et bien apparent. Et un engagement en ce sens, tant au niveau national qu'international, s'est fait ressentir en 2011. C'est ainsi que la Résolution 2000 (2011) du Conseil de Sécurité de l'ONU assigne à l'ONUCI le mandat de soutenir le processus national de RSS. Ce mandat sera renforcé un an plus tard lorsque, par la Résolution 2062 (2012) le Conseil de Sécurité instituera la question de la RSS comme l'une des priorités de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le mandat contenu dans la Résolution 2000 (2011) spécifie concernant la RSS le rôle que l'ONUCI doit jouer à différents niveaux. Premièrement, reconnaissant le besoin préalable pour la Côte d'Ivoire d'adopter une stratégie globale de sécurité nationale et des plans de réforme de ses institutions, l'ONUCI est mandatée à apporter son aide aux travaux entrepris à cet effet par le Gouvernement. En parallèle, l'ONUCI se doit, sous la direction du Gouvernement ivoirien, de participer à la coordination des activités liées à la RSS et en particulier en ce qui concerne la contribution des partenaires internationaux. D'autres part, les différentes composantes de la Mission en Côte d'Ivoire sont mandatées pour contribuer à la formation des acteurs de sécurité et à leurs sensibilisation aux droits de l'homme, à la protection de l'enfant et à la protection contre la violence sexuelle. De même, il est demandé à ce que l'ONUCI apporte son soutien



aux efforts du Gouvernement ivoirien visant à rétablir une présence sur l'ensemble du territoire. Suivant ce principe de rétablissement de l'autorité de l'Etat, les différentes sections présentes à l'ONUCI sont appelées à contribuer à la remise en état des infrastructures, et par la fourniture de matériel pour assurer le bon fonctionnement de la police, de la justice et des prisons. Enfin, l'ensemble du Système des Nations Unies présent en Côte d'Ivoire est invité à soutenir l'effort de réconciliation et à favoriser la cohésion sociale.

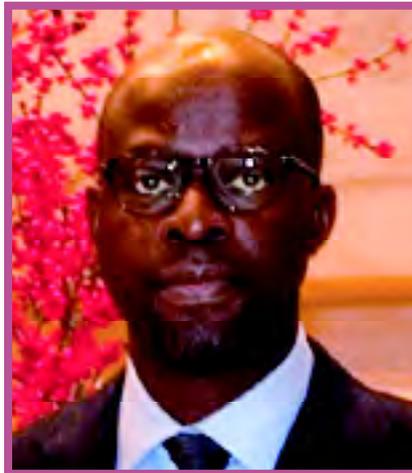
En dehors de ces différents éléments mentionnés au titre même de la RSS, on retrouve dans les Résolutions 2000 et 2062 d'autres activités que l'ONUCI est mandatée de réaliser et qui touchent étroitement aux questions relevant de la RSS. Il en va ainsi, par exemple, du soutien à apporter au processus national de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR), à la protection des droits de l'Homme et au renforcement de l'Etat de droit. L'ONUCI contribue ainsi aux efforts d'instauration d'un climat de paix et de sécurité favorable à la réconciliation et au retour de la

confiance en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, en plus du soutien que l'ONUCI apporte aux différents processus nationaux tant de RSS que de DDR, du soutien technique et de la formation des différents composantes du secteur de sécurité en Côte d'Ivoire y compris au niveau de la justice ou des douanes, elle a pour mission de promouvoir la justice et la réconciliation à tous les niveaux et de tous les côtés, notamment en faisant participer activement les groupes de la société civile. Un des rôles essentiels de l'ONUCI concerne donc le plaidoyer qui doit être fait en faveur des mesures qui assureront la sécurité des populations et qui en cela s'inscrit dans le cadre du processus de RSS. Il faut noter, en plus de cela, que le travail de plaidoyer entrepris par l'ONUCI ne se limite pas à la Côte d'Ivoire seule, mais s'applique aussi aux autres pays de la sous-région ainsi qu'aux organisations tels que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou l'Union du fleuve Mano dont la collaboration peut contribuer à restaurer la sécurité en Côte d'Ivoire.

Interview avec Alain DONWAHI, secrétaire du Conseil National de Sécurité

ONU CI : *M. Alain-Richard Donwahi, vous êtes le Conseiller chargé de la Défense et la Sécurité et également Secrétaire du Conseil National de Sécurité (CNS). Faisant suite aux recommandations du Groupe de Travail sur la RSS et à l'adoption de la Stratégie Nationale sur la RSS par le CNS, le Président de la République a signé à la fin du mois de décembre 2012 un décret qui réorganise le CNS avec en son sein un Secrétariat chargé de la RSS. Quelles seront les prochaines étapes pour la mise en place de cette RSS ?*



M. Alain-Richard Donwahi : Je précise quand même qu'il n'y a pas eu une réorganisation du CNS, mais simplement qu'au niveau du Secrétariat du CNS, il y a eu un amendement des missions qui a permis à ce Secrétariat-là d'avoir une mission supplémentaire concernant le suivi de la Réforme du Secteur de la Sécurité. Effectivement, une fois que cette stratégie de la RSS a été adoptée il fallait que le CNS se dote d'un outil pour faire le suivi de la mise en œuvre, parce que la mise en œuvre est faite par les structures elles-mêmes. Ceci a été fait effectivement par décret et donc le Secrétariat du CNS va, dès à présent, mettre en place les outils qu'il lui faut pour faire ce suivi de la mise en œuvre. Un des premiers outils est la sensibilisation, parce qu'il faut informer. Vous savez que la RSS est un sujet nouveau en Côte d'Ivoire et il est important que les acteurs de cette réforme et les cibles, les bénéficiaires de la réforme soient aussi sensibilisés et qu'ils s'approprient cette Réforme.

ONU CI : *Le Décret présidentiel du 31 décembre crée au sein du CNS le Secrétariat du CNS. Pouvez-vous en dire plus sur les fonctions spécifiques du Secrétariat et de son fonctionnement ?*

ARD : Il existait déjà un Secrétariat auquel a été ajouté une mission supplémentaire, la RSS. Ce Secrétariat du CNS avait des missions techniques au niveau de la préparation des réunions

du CNS et du suivi de ses diligences. Il y a des décisions qui sont prises au sein de ce Conseil et qui sont exécutives. Il faut donc en faire un suivi et pouvoir rendre compte de la mise en œuvre au CNS, ce que faisait déjà le Secrétariat du CNS. Aujourd'hui avec le décret de décembre le dernier décret qui a été pris des missions nouvelles ont été ajoutées au Secrétariat du CNS, concernant la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS). Une fois que la stratégie a été adoptée, il fallait bien que le Conseil se dote de cet outil qui lui permette de faire le suivi. C'est ce qui est nouveau.

ONU CI : *Vous avez parlé de missions nouvelles et nous n'avez cité que celle-là. Il y en a d'autres ?*

ARD : Les missions nouvelles en matière de RSS consiste à assurer le suivi de la mise en œuvre de la RSS, donc le respect du calendrier, le suivi de la mobilisation des ressources en faveur de la RSS, le suivi de l'utilisation de ces ressources. Et pour cela, le Secrétariat est doté d'un organe qui est le groupe consultatif. Cet organe est composé de points focaux des différentes structures de mise en œuvre que sont les Ministères et des Institutions qui sont chargées de mettre en œuvre la réforme et aussi des partenaires extérieurs qui sont des partenaires multilatéraux et bilatéraux.

ONU CI : *Est-ce dire que désormais, on a un organe plus dynamique et plus transparent et que les gens peuvent voir ce qu'est la RSS ?*

ARD : Bien sûr ! Notre rôle est vraiment de divulguer l'information en matière de réforme de la sécurité, de faire en sorte qu'il y ait une cohérence d'ensemble de cette réforme et d'en rendre compte au CNS pour d'éventuelles rectifications, quand le besoin se fera sentir et surtout d'être capable de faire un suivi-évaluation de la mise en œuvre de cette réforme. Des menaces ont été identifiées, des solutions et des réformes ont été proposées, mais il faut être capable de les adapter par rapport au ressenti des populations pour lesquelles cette réforme est faite.

ONU CI : *M. Alain-Richard Donwahi, la RSS par nature implique un large nombre d'acteurs et d'Institutions, d'autant plus lorsqu'elle est holistique comme c'est le cas pour la Côte d'Ivoire. Dans ce cadre, quel est le rôle du CNS et de son Secrétariat dans le processus de RSS en Côte d'Ivoire ?*

ARD : C'est un travail de coordination. La RSS est holistique, c'est à dire qu'elle est transversale. Dans la Réforme du Secteur de la Sécurité, il y a plusieurs piliers. Il a six piliers principaux (6) : le pilier sécurité nationale, le pilier reconstruction post-crise, le pilier contrôle démocratique, le pilier dimension humaine et sociale et le pilier relations internationales, c'est-à-dire droits humains et relations internationales. Le problème de la sécurité touche tous ces secteurs. Mais à l'intérieur de ces piliers, il y a plusieurs structures qui sont concernées. Quand on prend par exemple le pilier sécurité nationale, on va avoir le Ministère de la Défense, le Ministère de la Sécurité mais aussi toutes leurs composantes. On aura aussi les services de la douane, les eaux et forêts, les pompiers, la protection civile. Donc, il y a plusieurs secteurs dans un pilier. Nous allons prendre par exemple le pilier contrôle démocratique : Il s'agit

d'une institution qui est le Parlement. Comment le contrôle démocratique se fait à travers ce Parlement, par les lois entre autre... Dans ce pilier il y a également les médias et leurs agissements par rapport à ce qui se fait en matière de sécurité, il y a aussi l'association des chefs traditionnels, parce qu'ils participent eux-mêmes au niveau local en matière de sécurité. Il y a les associations religieuses et bien sûr la société civile. On va aller plus loin dans le pilier Gouvernance économique. La Gouvernance économique, c'est parler de sécurité environnementale, de sécurité alimentaire, de sécurité sanitaire, de sécurité au niveau des infrastructures, de sécurité énergétique. Donc, dans la plupart de ces cas, on ne parle pas seulement d'armée ou de police. Il s'agit de faire le lien entre tout cela, de faire en sorte que les réformes qui sont faites dans chaque secteur soient cohérentes et se mènent selon un calendrier préétabli par la stratégie RSS.

“La RSS n'est pas un outil venant de l'extérieur qu'on nous impose.”

ONU CI : Cela veut dire que la sensibilisation doit porter sur la manière d'amener tous les Ivoiriens, quelque soit le pilier dans lequel ils se trouvent, que ce soient les chefs traditionnels, les citoyens, pour comprendre qu'ils doivent aussi s'impliquer pour répondre à ce que vous attendez d'eux, pour apporter des informations ?

ARD : Tout à fait. Il y a ce qu'on appelle l'appropriation nationale. La RSS n'est pas un outil venant de l'extérieur qu'on nous impose. Mais il s'agit ici d'une réflexion propre qui nous amène à penser à réformer notre propre outil de sécurité et à réformer la manière dont la sécurité se fait en Côte d'Ivoire. On a toujours l'impression que la sécurité ce sont les policiers, c'est la répression, les armes. Ce n'est pas ça seulement la sécurité. Donc il faut que chaque citoyen comprenne que déverser ses ordures devant la porte du voisin, ne participe pas de la sécurité sanitaire; avoir des centres de santé le plus près possible des populations participe aussi de la sécurité pour la santé, ne pas déverser des déchets toxiques dans une ville

comme Abidjan participe de la sécurité environnementale. C'est tout ce que les Ivoiriens doivent vraiment intégrer, comprendre et voir la sécurité comme une action de tous pour le bien de tous.

ONU CI : M. Alain-Richard Donwahi, la Stratégie Nationale met en avant la question du contrôle démocratique du secteur de la sécurité. Quels acteurs sont concernés et comment ce contrôle démocratique sera-t-il assuré au travers de la mise en œuvre du processus de la RSS ?

ARD : La première institution impliquée dans le contrôle démocratique, c'est l'Assemblée Nationale. Les représentants du peuple ont toute latitude pour pouvoir exercer un contrôle sur tout ce qui se fait en matière de sécurité à travers les lois de programmation sécuritaires, que ce soient les lois de programmation militaires, lois de programmation sécuritaires. C'est le contrôle que le peuple va exercer sur ses outils, ses instruments de sécurité. C'est à travers des lois qui permettent de contrôler, de surveiller, de s'assurer que ce qui est fait est fait dans les normes et au profit des populations. Donc le contrôle démocratique s'exerce à ce niveau là mais il y a également d'autres Institutions du contrôle démocratique. Que ce soit des Institutions de réconciliation comme la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR), les organisations de la société civile, qu'elles soient vraiment citoyennes et qu'elles puissent sonner l'alerte quand cela est nécessaire, par rapport à ce qui se fait en matière de sécurité. Il y a les chefs traditionnels. Dans nos villages et nos contrées, ceux-ci ont un rôle et puis les populations elles-mêmes, les associations civiles ont un rôle au niveau de la sécurité et il faut qu'elles l'exercent.

ONU CI : M. Donwahi, le succès d'un processus de RSS dépend de l'adhésion de la population et de la sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans les réformes. De quelle manière le CNS compte-t-il organiser sa stratégie de communication ?

ARD : La communication est ce qu'il y a de plus important. On peut avoir la meilleure réforme possible pour notre pays, si nous ne communiquons pas bien pour qu'elle soit comprise acceptée et que la population se l'approprie et y adhère, nous allons manquer le train, c'est à dire que nous allons avoir un produit qui ne sera pas du tout utilisé,

qui ne sera pas mis en œuvre. Donc, il est important que cette communication se fasse par tous les canaux, par tous les médias, que ce soit la télévision, la radio, les services modernes de communication que sont internet, les réseaux sociaux, des séminaires au profit des acteurs, des cibles, des campagnes de sensibilisation.

ONU CI : Le Gouvernement ivoirien a pour partenaire l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONU CI) et le mandat de l'ONU CI inclut le soutien à l'effort national de RSS. Plus concrètement, quel appui attendez vous à de l'ONU CI ?

ARD : Nous avons déjà un appui de l'ONU CI et cela, depuis que l'ONU CI existe ici en Côte d'Ivoire, notamment en matière de sensibilisation et de communication. Je pense qu'un outil comme ONU CI FM est tout indiqué pour nous aider à diffuser le message et c'est ce qui se fait. Nous sommes en relation permanente à travers nos deux services de communication. Le Bureau de l'Information Publique nous a aidés à élaborer notre stratégie, va nous aider à la mettre en œuvre aussi bien au niveau logistique qu'au niveau organisationnel. L'ONU CI nous a d'ailleurs gratifiés de dons de matériels de travail, ordinateurs et bureaux, pour que le Secrétariat soit vraiment outillé pour mener à bien sa mission. Mais il y a aussi un renforcement de nos capacités qui est fait avec des collaborateurs qui travaillent avec nous et qui nous aident dans l'accomplissement de notre mission. L'ONU CI est pour nous un soutien logistique, un soutien humain et un soutien financier aussi puisque l'ONU CI est un partenaire financier dans l'organisation de bon nombre de nos voyages d'études qui ont été faits auparavant et de séminaires qui vont se réaliser à l'intérieur du pays.

ONU CI : M. Donwahi, l'Ivoirien entend parler de RSS. Mais quand pourra-t-il faire un bilan sur des changements constatés avec la réforme

ARD : Des bilans, nous en ferons mensuellement. La sensibilisation et la communication se feront en permanence.

ONU CI : M. Alain-Richard Donwahi, je vous remercie.

Impact des activités sur le terrain

DDR-Appui à l'Autorité du Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration

de la Division DDR de l'ONUCI a été avant tout d'œuvrer pour sa mise en place avant de l'appuyer substantiellement pour son projet pilote de désarmement et de démobilisation.



Selon le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) que lui confère le Conseil de sécurité des Nations Unies, la destruction des engins explosifs dangereux, la réduction du flux d'armes détenues par les ex-belligérants, la sécurisation des stocks nationaux d'armes et de munitions ainsi que leur gestion quotidienne contribuera fortement à la protection des populations civiles ivoiriennes.

Ainsi, en vue d'atteindre cet objectif commun, la Division Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) de l'ONUCI travaille en étroite collaboration avec le Service de la lutte anti-mines des Nations Unies (UNMAS) qui fournit notamment un appui technique lors des opérations DDR et a ainsi contribué à la sécurisation des armes et munitions collectées lors de 48 opérations DDR.

Par ailleurs, la Division DDR de l'ONUCI appuie quotidiennement l'Autorité du Désarmement, Démobilisation et Réintégration (ADDR), créée par décret présidentiel N°2012-785 du 8 août 2012. Par son caractère unique réunissant le processus DDR dans son ensemble, l'ADDR représente une opportunité sans précédent démontrant l'engagement de la Côte d'Ivoire en faveur d'un processus DDR réussi et coordonné par une institution nationale unique. C'est en cela que l'appui

sarmement et de démobilisation.

Ce projet pilote a commencé le 22 octobre 2012 sur le site DDR d'Anyama à Abidjan et a pendant la seule période du 22 octobre 2012 jusqu'au 2 février 2013, permis de désarmer et démobiliser 1910 éléments dont 109 femmes sur une période de 21 jours d'opération effective. Ce projet pilote est désormais connu comme la première Opération de désarmement et de démobilisation effective en Côte d'Ivoire. Elle a ainsi ouvert toutes les ambitions que veut atteindre l'ADDR soutenue par la Division DDR de l'ONUCI à mettre en œuvre un processus DDR qui respecte les aspirations des combattants et qui permette leur transition réelle vers une vie civile.

UNMAS - Lutte contre les mines anti-personnel et sécurisation des stocks

Dans le cadre de l'appui au mandat de l'ONUCI à la Réforme du Secteur de la Sécurité, UNMAS assiste les forces de sécurité nationales à réhabiliter leurs dépôts d'armes et de munitions, ainsi qu'à développer l'expertise technique requise pour une gestion efficiente de ces mêmes dépôts.

A ce jour, 42 zones de stockage de munitions et d'armes ont été réhabilitées à travers le pays. UNMAS met également un point d'honneur à

respecter une certaine équité entre les différents bénéficiaires du programme de formation. 26 étudiants, aussi bien Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), Gendarmes que Policiers, ont été sélectionnés par leur commandement respectif pour participer aux différents programmes de formation dans le domaine de la Gestion des Munitions, de la Neutrisation, Enlèvement et Destruction des Munitions non Explosées (NEDEX), et des gestes élémentaires de survie. UNMAS apporte également son expertise aussi bien technique qu'institutionnelle aux autorités nationales en ce qui concerne le respect de leurs obligations dans le cadre des Conventions d'Ottawa et d'Oslo. En juillet dernier, les FRCI avec le support d'UNMAS, ont détruit l'ensemble de leurs stocks de mines anti-personnel, soit 842. En outre, la délégation ivoirienne a pu officiellement statuer lors de la 12^e Assemblée des Etats Parties à la Convention d'Ottawa, en décembre à Genève. Actuellement, UNMAS apporte son soutien aux FRCI pour la destruction de leurs stocks de bombes à sous-munitions. En moins d'un an, la Côte d'Ivoire a donc réalisé de grandes avancées quant à la réalisation des objectifs fixés par ces deux conventions internationales.

La prise en compte de l'importance des activités de gestion et de sécurisation des stocks (ou Physical Security and Stockpile Management (PSSM) dans la définition de la Politique Nationale de défense est cruciale à ce stade d'avancement du projet. En effet, pour assurer la soutenabilité et la viabilité des efforts engagés, la question de la PSSM doit être portée et soutenue par le niveau institutionnel et politique.

Etat de Droit - Formation du personnel pénitentiaire

Conformément à sa mission d'appui aux autorités ivoiriennes en matière de réforme de l'administration pénitentiaire et de renforcement de capacités du personnel pénitentiaire, l'ONUCI, à travers sa Division Etat de Droit, s'est engagée à apporter à la Direction de l'Administration Pénit-



tentiaire (DAP) et à l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) son assistance technique dans la formation théorique et pratique des 2000 ex combattants démobilisés qui seront sélectionnés pour intégrer le corps des agents pénitentiaires. A travers ce partenariat, les autorités pénitentiaires ivoiriennes ont bénéficié de l'appui de la Division Etat de droit dans le choix et l'élaboration des différents modules adoptés pour la formation théorique de ces ex combattants, qui impliquait un indispensable besoin d'adaptation des curricula utilisés habituellement. Ce travail préparatoire a permis, par la suite, du 15 novembre 2012 au 15 janvier 2013, à un premier groupe de 443 ex-combattants démobilisés de participer, avec succès, à une session de formation théorique pour agents pénitentiaires à l'Ecole de la Faune et des Aires protégées de Bouaflé.

Au niveau de la formation initiale, le soutien de l'ONUCI dans l'organisation de cette session a été non seulement d'ordre matériel et logistique mais aussi pédagogique dans la mesure où l'enseignement de trente jours des modules portant sur la science pénitentiaire, l'éthique et la, déontologie professionnelle, les droits de l'homme en prison et la sécurité pénitentiaire était assuré par des experts pénitentiaires de la Division Etat de droit.

En matière de suivi pratique et continu, les Officiers pénitentiaires de l'ONUCI sont déployés dans les différents établissements pénitentiaires du pays sous forme de colocation et participent aux côtés des autorités pénitentiaires ivoiriennes à l'encadrement et à l'accompagnement des ex combattants pendant leur stage d'imprégnation obligatoire de deux mois dans les prisons. L'objectif, dans ce cas précis,

est d'aider à la mise en pratique des connaissances théoriques acquises par ces ex-combattants, notamment sur le plan du respect des droits de l'Homme et des bonnes pratiques pénitentiaires.

UNPOL – Participation à l'élaboration de documents d'orientation stratégique, formation et opérationnalisation de la Police et Gendarmerie.

Suivant le cadre défini par la Résolution 2000 du 27 juillet 2011 du Conseil de Sécurité, la Police onusienne (UNPOL) joue un rôle dans le cadre de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS), à côté de son mandat global de protection des civils et des biens, en menant diverses activités au profit aussi bien de la Police que de la Gendarmerie nationale.

La Section Réforme, Restructuration et Renforcement des capacités (RRR) de la composante UNPOL, s'est impliquée dans la rédaction d'un document



d'orientation de la Politique Sectorielle de la RSS du Ministère d'Etat Ministère de l'Intérieur. Ce document d'orientation stratégique a d'ailleurs été inclus dans la Stratégie Nationale de la RSS. Le document d'orientation stratégique, comprend neuf groupes thématiques, à savoir, le Cadre Législatif et Réglementaire, l'Organisation, les Ressources Humaines, l'Ethique et Contrôle; le Recrutement et la Formation, l'Emploi, la logistique et le Budget, la Coopération internationale et l'Office Nationale de Protection Civile (ONPC), la Police municipale et les gardes des Sous-préfectures. Les termes de références ont été adoptés

conjointement par la police onusienne et la partie ivoirienne. Les résultats des travaux devraient permettre à terme, d'établir le plan d'actions détaillé et chiffré à court, moyen et long terme, de la Réforme du Secteur de Sécurité du Ministère de l'intérieur.

La Section RRR UNPOL a pris une part active dans les préparatifs, l'organisation et le déroulement, à Abidjan d'un séminaire de réflexion sur la Réforme de la formation policière en Côte d'Ivoire initié par le Directeur de la Formation de l'Ecole Nationale de Police et qui vise à améliorer la qualité de la formation dispensée à l'Ecole Nationale de Police et avoir un impact de qualité sur les prestations des policiers sur le terrain. Concernant la Gendarmerie nationale, les principales actions de Réforme menées se résument à l'heure actuelle, à l'examen et la validation des modules de formation soumis par la police onusienne dans les Ecoles de Gendarmerie et la création d'une Task Force-Genre pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie visant à faire recruter les premières femmes dans la Gendarmerie.

Par ailleurs, grâce à la coopération allemande GIZ, la Section RRR a réussi à faire mettre en place et à rendre opérationnelles neuf unités d'intervention en Police Technique et Scientifiques dont six dans les Districts de Police d'Abidjan (Abobo, Cocody, Adjamé, Treichville Port-Bouet et Yopougon) et trois à l'Intérieur du pays (Yamoussoukro, Daloa et San-Pedro). De plus, la police onusienne a effectué d'importants travaux de réhabilitation et d'équipements de services de la Police et Gendarmerie ivoirienne pour un montant global de 402.558.934 F CFA, essentiellement à travers le Fond de consolidation de la Paix (PBF), et les projets à impact rapide (Qip) de l'ONUCI. Ainsi, 29 unités de Police et 09 brigades de Gendarmerie ont été équipées pour un montant global de 106.141.500 F CFA. Au nombre de ces unités, les Commissariats de Police de Duékoué, Guiglo, Toulepleu, et les brigades de Gendarmerie de Bolequin, Duékoué, Guiglo, Toulepleu dans l'Ouest du pays, puis le PC Radio de la Préfecture de Police d'Abidjan, le District de Police et 23 Commissariats de Police d'arrondissements à Abidjan.

La RSS en Afrique :

Autres exemples de processus et leçons à tirer

Durant l'année 2012, la Côte d'Ivoire s'est résolument embarquée dans un processus de révision de ces forces de sécurité et de transformation de ces institutions devant garantir la paix et l'Etat de droit sur l'ensemble du pays. Mais la Côte d'Ivoire n'est pas le seul pays qui a entrepris un processus de Réforme de son Secteur de la Sécurité sur le continent. En réalité, nombreux sont les pays qui ont, en Afrique comme dans le reste du monde, décidé de revoir certains des aspects organisant leur secteur de la sécurité. Le changement des paradigmes de sécurité pour, notamment, faire face à de nouvelles formes de menaces, explique en partie la mise en place de ces processus de RSS. Mais la RSS est plus particulièrement nécessaire dans les situations post-conflit ou de sortie de crise... Notons que tous les pays de l'Union du Fleuve Mano à laquelle appartient la Côte d'Ivoire aux côtés du Liberia, de la Sierra-Leone et de la République de Guinée, ont entrepris une RSS et sont à différents stades de leur processus. La finalité de la RSS étant de mettre en place des systèmes de sécurité justes, efficaces et responsables. Sa pertinence est d'autant plus marquée lorsqu'elle doit accompagner un processus de retour de la confiance et d'un environnement apaisé.

La Côte d'Ivoire peut donc s'inspirer des leçons venant de pays voisins qui ont eux aussi mis en place une RSS. A titre d'exemple, le cas du Libéria ravagé par une décennie de conflit sanglant, permet d'avoir un aperçu des difficultés qui peuvent être rencontrées pour l'établissement d'une armée nationale professionnalisée lorsque celle-ci a été virtuellement absente durant de nombreuses années. Ainsi, la gestion des acteurs non-étatiques (y compris les milices et groupes d'autodéfense) et notamment leur désarmement et leur réinté-

gration fut une question cruciale pour le retour de la stabilité. Le Liberia a également refondé son assemblée nationale pour être plus efficace en matière de contrôle démocratique et plus représentative du peuple.

Un autre exemple de contrôle démocratique du processus de RSS vient de la République de Guinée. En 2011, la Guinée s'est ainsi dotée d'un Comité de Pilotage de la RSS qui se compose notamment d'une unité de gestion de programme, d'une Commission d'orientation stratégique, d'une commission technique de suivi et enfin de comités techniques sectoriels. Alors que la Commission d'orientation regroupe une partie du Gouvernement sous l'égide du Président de la République, la commission technique de suivi, qui est notamment chargée d'élaborer les plans d'actions, se compose de représentants de différents ministères mais aussi de la société civile y compris par exemple d'un représentant pour les syndicats, les associations féminines ou encore pour les associations de la jeunesse.

Un autre pays membre de l'Union du fleuve Mano qui est aussi passé par un processus de RSS est la Sierra Leone. Ainsi, une des actions entreprises dans ce pays fut la dépolitisation des forces de Police. Durant de nombreuses années, la Police fut essentiellement l'instrument des politiques. Au début des années 2000, la tendance fût renversée en faveur d'une Police réellement au service de la population. L'adoption d'une Charte de Conduite a ainsi permis de recentrer le rôle de la Police sur la protection, la sécurité intérieure et sa contribution à la paix communautaire par un plus grand respect des droits de l'Homme et une lutte engagée contre la corruption.

De même, la démarche de la Guinée-Bissau est instructive en ce qui

concerne la rationalisation des effectifs des forces de sécurité. Le gonflement des effectifs de la Police et de l'Armée bissau-guinéenne était source de déstabilisation et d'inefficacité. Un programme de réduction de leur nombre par une sélection rigoureuse et par un accompagnement du retour à la vie civile des démobilisés a permis de mettre en place des forces de sécurité plus efficaces.

Une lecture critique du processus de RSS tel qu'il a été engagé en République Démocratique du Congo (RDC) révèle certains des obstacles et erreurs à éviter pour que le processus soit couronné de succès. Ainsi, la nécessité d'avoir un engagement politique fort et sans relâche qui marque l'appropriation nationale de la RSS se révèle être un des éléments clés de la réussite du processus. Dans le cas de la RDC, un des manquements fut justement le fait que la RSS, plutôt que d'être menée par le Gouvernement congolais ait été beaucoup plus dépendante des projets et programmes mis en place par des acteurs extérieurs. Qui plus est, la faiblesse de l'appareil central congolais et l'absence de réelle coordination de la communauté internationale a finalement créé une situation de redondance des projets et de multiplication inutile des activités entraînant un gaspillage des ressources.

La RSS est un exercice nouveau mais nécessaire en Côte d'Ivoire. D'autres pays ont cependant acquis plus d'expérience dans ce domaine et peuvent donc servir de source d'inspiration et de partage pour la Côte d'Ivoire. Des initiatives en ce sens se mettent déjà en place telle la visite d'étude au Sénégal d'un groupe mixte civilo-militaire sur la question de la participation des femmes dans les forces armées (cf. l'article sur le Genre et la RSS dans ce numéro).

Le Genre et la RSS

L'inclusion des femmes au sein des institutions de sécurité



© UN/ONUCI

Quelle place a le Genre dans le secteur de la sécurité actuel ?

La notion de Genre est un concept qui vise à prendre en considération les différences spécifiques des hommes et des femmes et d'y répondre de manière adéquate. Les besoins des hommes et des femmes diffèrent selon des critères spécifiques, il est donc nécessaire d'inclure la notion de Genre au sein du processus de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS). En effet, afin que les besoins des femmes et des hommes soient respectés, il est important de prendre en compte le Genre dans les réformes qui sont mises en œuvre en Côte d'Ivoire. Les femmes ne sont pas toujours prises en compte de manière adéquate en matière de sécurité. Ceci est visible notamment dans le système judiciaire en général où le droit des femmes en matière de violence sexuelle est souvent bafoué. Malgré l'interdiction par la Constitution ivoirienne de toute forme de discrimination sur la base du sexe, la violence sexiste envers les femmes demeure répandue, surtout dans les zones rurales.

De plus, la détérioration générale de la sécurité résultant de la crise post-électorale a aggravé la situation des

femmes en Côte d'Ivoire. Afin que les institutions de sécurité prennent en compte les droits des femmes et leur protection, il faut donc intégrer la notion de Genre au sein des forces armées.

Importance et nécessité d'inclure la notion de Genre au sein de la RSS et particulièrement dans les forces armées.

Bien qu'il n'y ait actuellement aucune loi excluant les femmes des forces armées, elles sont malgré tout sous-représentées dans l'Armée et la Police nationales et sont absentes de la Gendarmerie. Ceci a un impact direct sur le sentiment de sécurité des femmes et la confiance qu'elles ont dans les agents de la sécurité. Par exemple, il est reconnu que les femmes rapportent moins facilement des délits aux agents masculins qu'agents féminins. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de délits ou violences sexuelles. Un processus de RSS ne peut être efficace que si la population se l'est appropriée. Ceci ne peut être fait que si la population a confiance dans les agents de la sécurité. Le processus ne pourra être efficace qu'avec l'adhésion totale des populations.

Comment inclure le Genre dans la RSS ?

Afin d'inclure le Genre dans la RSS, le gouvernement ivoirien a décidé de bénéficier de l'expérience des pays voisins en ce qui concerne l'intégration du Genre dans les forces armées. C'est dans ce cadre qu'en décembre 2012, le Conseil National de Sécurité a organisé, en collaboration avec l'ONUCI, un voyage d'études des Forces Armées ivoiriennes à Dakar afin de comprendre comment le Sénégal a intégré les femmes au sein de ses forces armées, et plus particulièrement au sein de la Gendarmerie. Ce voyage d'étude a permis aux forces armées ivoiriennes de réaliser les bienfaits qu'apportent la présence des femmes au sein des forces armées en général et de la Gendarmerie en particulier. Par ailleurs, ce voyage d'études a permis à la délégation ivoirienne de réaliser comment une société patriarcale et musulmane pouvait promouvoir le Genre et les droits des femmes dans un environnement majoritairement masculin. Il faut noter que la promotion du Genre au Sénégal a commencé grâce à une volonté politique forte. Volonté politique qui se retrouve d'ailleurs en Côte d'Ivoire dans le cadre du processus RSS.

Le rôle des partenaires internationaux

Le processus de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) en Côte d'Ivoire est premièrement la responsabilité des acteurs nationaux, cependant les membres de la communauté internationale peuvent aussi jouer un rôle pour soutenir ce processus. Les acteurs internationaux promeuvent ainsi des principes importants pour encourager le maintien de la paix en Côte d'Ivoire : (i) la mise en commun de la souveraineté ou le renforcement des ressources d'un pays

d'ordre financier, technique ou autre, par exemple en identifiant et en valorisant les avantages comparatifs. Ainsi, l'établissement d'une cartographie compréhensive des contributions au processus de RSS devrait permettre une meilleure lisibilité et compréhension des apports respectifs et de leur efficacité. Par ailleurs, pour éviter une évaluation superficielle des contributions extérieures, il faudra montrer que les programmes d'appui ont atteint les résultats souhaités. Il faut

qui obstruent le processus de RSS ou, au contraire favorise la réconciliation nationale. Cependant, il est aussi important que les activités de la communauté internationale tiennent compte des particularités de la Côte d'Ivoire et que l'application des meilleures pratiques internationales, sans les ajuster au contexte local, peut être dommageable. Le succès et la durabilité d'un processus de RSS dépend de son appropriation par la partie nationale et d'un soutien ciblé à ce même



© UN/ONUCI

en les combinant avec celles de pays et organisations partenaires (ii) l'idée que les droits de l'Homme et la gouvernance démocratique (y compris le contrôle civil des forces de sécurité et de défense) sont des pré-requis à la paix, et (iii) le principe du développement économique défini comme condition préalable à la paix. Les décideurs ivoiriens se sont d'ailleurs inspirés de ces principes et normes internationales qui ont ensuite été adaptés en fonction de la culture et du contexte politique local.

Les partenaires internationaux peuvent aussi jouer un rôle important dans le suivi et l'évaluation du processus de RSS et ainsi accroître l'impact de l'appui extérieur, qu'il soit

pour cela aller au-delà de la simple quantification de la mise en œuvre via les indicateurs d'apport et d'effet, et se concentrer sur l'impact des résultats. Qui plus est, l'évaluation des résultats intermédiaires peut fournir rapidement des indices de progrès et permet l'opérationnalisation de mesures correctives si nécessaire. La RSS en Côte d'Ivoire est un processus expérimental, d'apprentissage par la pratique. La communauté internationale peut donc y jouer un rôle important de conseil et d'appui technique. Évaluer l'impact des politiques ciblant les acteurs sécuritaires (non) étatiques par rapport au concept de sécurité humaine pourrait être un exercice utile pour déterminer si le cadre politique favorise la justice des vainqueurs' et autres pratiques

processus de la part des partenaires extérieurs.

Cela doit être pleinement reconnu par la communauté internationale présente en Côte d'Ivoire. Dans un contexte comme celui de la Côte d'Ivoire ou le retour de la sécurité et de la stabilité, dans le pays comme dans la sous-région, revêtent une importance cruciale, le soutien des partenaires extérieurs doit servir les intérêts de la Côte d'Ivoire et des Ivoiriens. La rhétorique du partenariat, de l'égalité et de l'appropriation nationale doit donc être traduite de manière concrète en plans d'action inclusifs et concertés y compris pour répondre aux critiques d'ingérence.

Perspectives et défis de la RSS

La Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) est une étape importante pour tout pays qui sort d'une crise politique et militaire et qui ambitionne de rétablir la sécurité et l'Etat de droit de manière durable. La transformation des différentes institutions de manière à ce qu'elles puissent garantir la sécurité de la population et permettre le développement économique est une tâche complexe mais nécessaire.

Par ailleurs, il serait réducteur de limiter la RSS uniquement aux Forces armées et de Police notamment car elle implique aussi la dimension sécurité humaine et son corollaire de garantie des droits fondamentaux et de protection des civils. Le concept implique donc un ensemble d'acteurs bien plus vaste qui englobe la justice, la douane, les eaux et forêts, la sécurité privée mais aussi les acteurs étatiques et non-étatiques qui doivent exercer le contrôle démocratique sur le secteur de la sécurité.

Le but de ce numéro de « LA FORCE DE LA PAIX » consiste à mettre en avant l'aspect transversal qui définit la RSS. Ainsi, les articles sur la question du Genre et sur les processus de RSS dans d'autres pays africains ont per-

mis de mettre en avant certains des aspects de la réforme sur lesquels la Côte d'Ivoire est aujourd'hui engagée. Les différents acteurs impliqués dans cette réforme apportent aussi un éclairage sur la manière dont se déroulera le processus. Par exemple, le rôle que jouera le Secrétariat du Conseil National de Sécurité dans le suivi de la RSS est important pour s'assurer que les différentes réformes sont bien appliquées. Mais la partie nationale n'est pas seule face à la difficile tâche de la RSS, de nombreux partenaires extérieurs sont eux aussi présents pour appuyer le processus et au titre desquels l'ONUCI figure au premier rang.

L'ONUCI est en réalité étroitement impliquée dans le processus de RSS en Côte d'Ivoire. Son mandat tel que défini par les Résolutions 2000 de juillet 2011 et 2062 de juillet 2012, lui confère un rôle important en soutien au processus national de RSS. La concrétisation de ce mandat est notamment visible au travers des activités entreprises par les différentes sections de l'ONUCI qui contribuent de diverses manières à soutenir les efforts nationaux pour réformer la sécurité. Ainsi, la participation des sections DDR, UNMAS et de l'Etat de Droit à différentes étapes du processus de DDR initié en

Côte d'Ivoire permet de renforcer le rôle que joue la partie nationale en lui apportant expertise et soutiens spécifiques. Par ailleurs, UNPOL et la section RSS contribuent à l'amélioration de la situation sécuritaire que ce soit par la professionnalisation des forces de Police et de Gendarmerie ou l'aide fournie pour l'encasernement des FRCI à travers une solution transitoire de don de tentes.

Cependant de nombreux défis restent à soulever et la RSS en Côte d'Ivoire n'en est encore que dans sa phase naissante. Le processus tel que défini par la Stratégie Nationale de RSS est d'ailleurs envisagé sur le long terme et vise non pas un retour au statu quo d'avant la crise, mais à une réforme holistique et en profondeur qui doit permettre d'éviter que les éléments déclencheurs de la crise ne surgissent à nouveau. La difficile tâche de mise en œuvre des 106 réformes envisagées par la Stratégie Nationale doit, pour être couronnée de succès, bénéficier du soutien de tous à tous les échelons de la société. Mais face à ces nombreux défis, la Côte d'Ivoire pourra aussi compter sur le soutien et l'appui de l'ONUCI et de toute la communauté internationale.



© UN/ONUCI